

CARED Cuisinier(ère)

Du 21/11/2016 au 05/05/2017

Périodes de formation en centre

Du 21/11 au 14/12/2016

Du 16/01 au 04/04/2017

Du 26/04 au 05/05/2017

Périodes en entreprise

Du 15/12/16 au 06/01/2017

Du 05/04/17 au 25/04/17

Congés

Du 09/01 au 13/01/2017

Le parcours CARED sera suivi, après validation, d'un contrat de professionnalisation en partenariat avec le réseau d'employeurs de l'IFETH.

Contrat de professionnalisation

Du 15/05/2017 au 17/11/2017



CARED Serveur(euse)

Du 21/11/2016 au 05/05/2017

Périodes de formation en centre

Du 21/11 au 14/12/2016

Du 16/01 au 04/04/2017

Du 26/04 au 05/05/2017

Périodes en entreprise

Du 15/12/16 au 06/01/2017

Du 05/04/17 au 25/04/17

Congés

Du 09/01 au 13/01/2017

Le parcours CARED sera suivi, après validation, d'un contrat de professionnalisation en partenariat avec le réseau d'employeurs de l'IFETH.

Contrat de professionnalisation

Du 15/05/2017 au 17/11/2017

*Tu me dis, j'oublie, tu m'enseignes, je me souviens,
tu m'impliques, j'apprends.*

B.FRANKLIN

En partenariat avec la région
AUVERGNE – Rhône-Alpes*

et le réseau des Missions Locales



propose

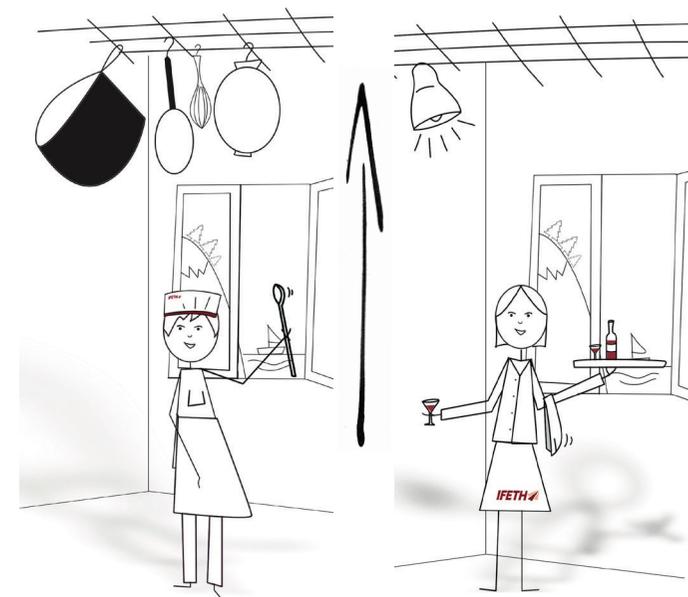
12 parcours professionnalisant* de **Cuisinier(ère)**

+

12 parcours professionnalisant* de **Serveur(euse)**

* FORMATION CONVENTIONNÉE (CARED) SUIVIE D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

DE NOVEMBRE 2016 À NOVEMBRE 2017



FICHE DEMANDEUR

ENSEMBLE, SÉCURISONS LES SAISONS

Aujourd'hui, les établissements touristiques et hôteliers ont besoin de nouvelles compétences, d'équipes fidèles et professionnelles.

Dans ce contexte, l'IFETH s'est donné pour mission d'offrir à chacun - salarié, saisonnier ou demandeur d'emploi - les moyens de concrétiser son projet professionnel et de valoriser ses qualifications, et ce, quel que soit son niveau d'études.

Conçues pour répondre aux impératifs du secteur, les formations de l'IFETH sont en phase avec la réalité du terrain. Dispensées par des formateurs experts, elles se déroulent principalement au Village-Club « La Gaillarde » notre plateau technique sur la côte varoise, permettant de « vivre sur son lieu de travail et travailler sur son lieu de vie », condition incontournable des saisons. Nos formations sont volontairement compatibles avec les exigences de la saisonnalité.

Nos solutions formation couvrent les principales fonctions et responsabilités des établissements du secteur.

l'IFETH développe des partenariats avec les employeurs du secteur afin de mettre en place des solutions formation adaptées à leurs attentes en matière de recrutement et de développement.

L'équipe IFETH

contact :

Valérie LE LOUÉDEC
04.94.81.32.95
contact@ifeth.com

DATES DU CARED

● CUISINIER - CUISINIÈRE

CARED du 21/11/16 au 05/05/17

● SERVEUR - SERVEUSE

CARED du 21/11/16 au 05/05/17

Le CARED est suivi, après validation, d'un Contrat de professionnalisation d'au moins 6 mois du 15/05/17 au 17/11/17 avec l'un de nos employeurs partenaires.

PUBLIC CONCERNÉ

- Avoir au moins 18 ans et moins de 26 ans.
- Avoir comme projet d'évoluer dans le secteur du parcours choisi.

DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION

1. Information collective suivie d'entretiens individuels de présélection dans l'une des missions locales du réseau. Un dossier de candidature vous sera remis. munissez-vous de votre CV et de votre lettre de motivation.
2. A l'issue de ces informations collectives et de l'étude de votre dossier, vous serez recontacté(e) par l'IFETH. Un entretien de sélection sera alors envisagé. S'il est positif, vous aurez 48 heures de réflexion pour nous confirmer par téléphone le maintien de votre candidature. A cette étape, commencez à regrouper les pièces administratives nécessaires à la constitution de votre dossier (cf infos administratives).
3. Dans la semaine qui suit les entretiens de sélection, nous vous confirmerons, par téléphone et par courrier, votre admission.

BON À SAVOIR

- Le plateau technique de l'IFETH se situe dans le Var (83), entre Saint-Raphaël et Saint-Tropez
- Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge
- 1 transport A/R domicile - plateau technique peut être pris en charge par votre mission locale
- Les transports A/R plateau technique - entreprise sont pris en charge par les partenaires du dispositif.

Pour tout complément d'informations, rapprochez-vous de votre conseiller(ère) à la mission locale.

INFOS ADMINISTRATIVES

Les délais d'administration des dossiers sont très courts. Dès la confirmation de la sélection, il est impératif de vous munir le plus rapidement possible des pièces suivantes :

POUR TOUS

- Fiche de Prescription remise par la mission locale
- Copie de la Carte Nationale d'Identité, passeport ou carte de séjour en cours de validité
- Copie de l'Attestation CPAM
- 1 chèque de caution d'un montant de 100 euros à l'ordre de l'IFETH (*non encaissé jusqu'à l'état des lieux sortant*)

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR LE POLE EMPLOI

- Inscription POLE EMPLOI originale
- Attestation de droits POLE EMPLOI
- Attestation d'Inscription à un Stage de Formation (AIS) à retirer auprès de POLE EMPLOI
- Demande d'aide à la mobilité à retirer auprès de POLE EMPLOI

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI NON INDEMNISÉS

Tous les justificatifs concernant le parcours professionnel :

- Copie des bulletins de paie (*justifiant d'au moins 910 h d'activité salariée, période de travail consécutive ou non sur une période de 12 mois*)
- Copie des attestations de stage
- Copie du dernier certificat de travail
- Copie des attestations de formation
- Copie des prises en charge ASP, si une formation a déjà été effectuée et financée par l'ASP
- Copie de l'attestation CDAPH (pour les travailleurs handicapés)
- Copie des diplômes
- 2 Relevés d'Identité Bancaire originaux

IMPORTANT !

Il est indispensable de vous munir de la totalité de ces documents dès la confirmation de la sélection. Sans ces éléments, le dossier de prise en charge ne sera pas recevable et votre indemnisation en sera retardée.

Les dossiers de candidature sont à retirer directement auprès de votre conseiller(ère) ou sur notre site www.ifeth.com

Le parcours professionnalisant

Ce dispositif s'inscrit dans un parcours professionnalisant comprenant le CARED suivi d'un Contrat de Professionnalisation soit au total près de 12 mois permettant d'enchaîner avec un contrat de travail sur la saison suivante.

Le parcours de formation débouche sur un **titre professionnel** :

● Parcours de Cuisinier(ère) :

Titre professionnel de cuisinier(ère) de niveau V.

● Parcours de Serveur(euse) :

Titre professionnel de Serveur(euse) en restauration de niveau V.

Ces titres sont inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

(*cf la fiche formation pour connaître les composantes de la certification*).

L'évaluation pour la certification aura lieu en fin de parcours professionnalisant.

LE + IFETH, LA PLURICERTIFICATION

Dans le cadre du développement des compétences transverses, l'IFETH propose à ses bénéficiaires la certification complémentaire suivante :

- Certificat VOLTAIRE (orthographe)



Le CARED

De novembre à mai 2017

- Ce dispositif de formation financé par la région Auvergne - Rhône-Alpes est destiné aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

- Cette partie du parcours de formation ouvre droit à une indemnisation, versée par l'ASP (Agence de Service de Paiement de la Région) ou par le Pôle Emploi selon le statut du bénéficiaire.

Le contrat de professionnalisation

de mai 2017 à novembre 2017

- C'est un contrat de travail
- Formation gratuite pour le salarié
- Vous percevrez durant le contrat de professionnalisation (périodes de formation comprises), une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC selon votre âge et votre qualification.